



Avec Perifem, l'Ilec, le Pacte National Emballages Plastique, *En avant Vrac !* lance une étape décisive pour le déploiement du vrac dans les magasins

Paris, le 30 janvier 2024 – Perifem, l'Ilec et le Pacte National sur les Emballages Plastiques, membres fondateurs du collectif *En avant Vrac !*, proposent des solutions harmonisées visant à faciliter le déploiement du vrac en grande distribution et son adoption plus large par les consommateurs. Des enseignes se mobilisent aux côtés de grandes marques pour lancer des expérimentations pilotes. L'objectif de cette nouvelle étape est clair : démocratiser l'offre vrac portée par les marques nationales et les marques de distributeurs en grandes et moyennes surfaces, et ainsi étendre cette pratique auprès du plus grand nombre de consommateurs.

UNE INITIATIVE PORTÉE PAR PRÈS DE SOIXANTE ACTEURS DU MARCHÉ

En quelques années seulement, le vrac a conquis un public de consommateurs convaincus et de clients occasionnels. Aujourd'hui, malgré un net ralentissement dû à la crise Covid, le marché du vrac touche plus d'un tiers des foyers (38 %) et des études récentes montrent l'importance de la présence dans les rayons de vrac des marques qu'ils ont l'habitude d'acheter en préemballé dans leurs magasins : 54 % des Français souhaitent accéder à des marques en vrac. Cette proportion atteint 73 % parmi les acheteurs de vrac¹.

Pour attirer de nouveaux consommateurs, les marques et les enseignes de la grande distribution ont un rôle primordial à jouer, pour repenser l'offre de vrac en magasin et accompagner le consommateur dans un parcours d'achat différent du préemballé : besoin de réassurance sur la sécurité, la qualité et l'origine des produits ; manque de profondeur de l'offre ; changement des habitudes d'achat, de la façon de consommer, voire de la façon de préparer les repas.

C'est dans ce contexte que l'Ilec, le Pacte National sur les Emballages Plastiques et Perifem ont lancé en octobre 2022 l'initiative *En avant Vrac !* avec pour ambition de **massifier l'offre vrac portée par les marques pour optimiser leur distribution en grande et moyenne surface et ainsi démocratiser cette pratique auprès des consommateurs**. Ils ont mobilisé leurs écosystèmes respectifs pour réunir tous les acteurs volontaires souhaitant contribuer à l'accélération du vrac en France et ainsi répondre aux exigences de réduction de la mise en marché d'emballage plastique à usage unique².

Autour de ces objectifs, l'initiative *En avant Vrac !* a rassemblé un collectif d'une soixantaine d'acteurs du vrac en France, composé de marques nationales et de distributeurs, d'enseignes de la grande distribution, d'apporteurs de solutions et de sept organisations apportant leurs expertises aux travaux collectifs et au comité de pilotage de l'initiative : l'Ademe, Citeo, le Réseau des Pactes de la Fondation Ellen Mac Arthur, la Fébea, la FHER, GS1 France et Réseau Vrac et Réemploi³.

UN REGISTRE DE SOLUTIONS HARMONISÉES POUR MASSIFIER LE VRAC

Le plan de travail *En avant Vrac !* a donné lieu à la tenue de seize ateliers ouverts à toutes les organisations volontaires, de décembre 2022 à septembre 2023, mobilisant près de deux cents participants et experts issus d'une soixantaine d'organisations. Les travaux ont mis en exergue quatre grands enjeux pour assurer l'interopérabilité entre acteurs, en s'intéressant notamment à deux grandes catégories de produits : l'épicerie (dont l'alimentation animale) et les produits de droguerie-parfumerie-hygiène (DPH) :

- Les modalités de distribution en magasin des produits vendus en vrac
- Les potentialités de réemploi dans le cadre du vrac
- La prise en charge des contenants utilisés par les consommateurs de vrac
- Le système d'information et de traçabilité des produits

¹ Source étude Kantar- Circuit Bio 2022

² La loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire et ses décrets d'application fixent un objectif de 20 % de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation.

³ Fébea (Fédération des entreprises de la beauté) et la FHER (Fédération Hygiène et Entretien responsable).

Le Registre de solutions harmonisées, publié ce jour en libre accès sur le site enavantvrac.fr, compile les bonnes pratiques et principes collectifs issus de ces travaux et validés lors de la plénière de l'initiative le 5 octobre dernier. Pour garantir l'interopérabilité des solutions entre acteurs, le registre propose également des spécificités techniques touchant aux dimensionnements des poches souples, à la codification numérique des contenants vrac et un QR Code augmenté supportant l'information et la traçabilité des produits. Ces deux dernières préconisations ont été travaillées en collaboration avec GS1 France.

VERS 'L'EXPÉRIMENTATION DE SOLUTIONS CONCRÈTES EN MAGASIN

Les solutions préconisées par *En avant Vrac !* apportent aux acteurs du marché des recommandations nécessaires au déploiement du vrac vendu en grande distribution. **Les distributeurs Carrefour, E. Leclerc, Auchan, Supermarchés Match et Intermarché ont donné leur accord pour s'engager dans des phases pilotes pour les expérimentations.** U Enseigne pourrait également les rejoindre. **D'ici quelques mois, les expérimentations seront lancées auprès des consommateurs dans les magasins partenaires.**

Pour ces expérimentations, une première phase de recherche et développement avant le lancement dans les magasins ainsi que des études seront menées pour vérifier la viabilité technique, économique, mais aussi environnementale et l'appétence des consommateurs. Un bilan permettra de valider un déploiement à l'échelle des solutions préconisées.

En parallèle, des travaux seront entrepris pour créer des prototypes de poches souples réemployables. L'objectif principal est d'évaluer la faisabilité technique de leur lavage industriel, remplissage, et leur résistance à l'usure. Ces travaux joueront un rôle crucial dans l'évaluation des scénarios relatifs à la pertinence environnementale et économique du réemploi des poches souples.

À propos d'en avant Vrac !

Perifem, l'Ilec et le Pacte National sur les Emballages Plastiques, membres fondateurs du collectif « En avant Vrac ! », mènent, depuis son lancement fin 2022, un travail collaboratif ouverts à tous les acteurs du marché concernés pour le déploiement de l'offre de vrac en grande distribution, et pour ainsi réduire la mise en marché d'emballages plastiques à usage unique. Aujourd'hui, plus d'une soixantaine d'acteurs, marques nationales et de distributeurs, enseignes de la grande distribution et fournisseurs de solutions, se sont déjà engagés dans l'initiative et mobilisés pour identifier et mettre en œuvre des solutions concrètes. www.enavantvrac.fr

À propos de Perifem

Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, Perifem œuvre pour embarquer l'ensemble des acteurs de la distribution afin de créer un écosystème commercial plus responsable. Depuis plus de 40 ans Perifem fédère l'ensemble des acteurs de la distribution : intégrés, indépendants, dans le secteur alimentaire et du commerce spécialisé, centres commerciaux, ainsi que leurs fournisseurs, autour des préoccupations d'environnement, d'énergie, de sécurité et d'innovation technologique. Tous ensemble, notre mission est de décrypter les réglementations, favoriser le développement et le déploiement de solutions technologiques dédiées, impulser et contribuer à l'élaboration des lois qui régissent ce commerce responsable. www.perifem.com

À propos du Pacte National Emballages Plastiques

Lancé en février 2019, le Pacte National sur les Emballages Plastiques est une initiative collaborative réunissant le ministère de la transition écologique, des entreprises, des ONG et d'autres partenaires, partageant une vision commune : Agir collectivement pour un usage plus sobre et innover pour la mise en place d'une économie circulaire. Les engagements pris par les signataires du Pacte permettront de déployer des solutions concrètes individuelles et collectives qui rendent possible un changement d'échelle nécessaire. www.pacte-national-emballages-plastiques.fr

À propos de l'Ilec_La Voix des Marques

L'Institut de liaisons des entreprises de consommation regroupe plus de cent entreprises fabriquant des produits de marque de grande consommation (PGC), alimentaires et non alimentaires, qui représentent 75 % du panier moyen des consommateurs français. La production d'un agriculteur sur deux est achetée par les adhérents de l'Ilec, dont le millier d'établissements, sites de production, de logistique ou tertiaires, représentent 640 000 emplois directs, indirects et induits. www.ilec.asso.fr

Contacts presse **Perifem** – Plegma : Émilie Delozanne - - emilie.delozanne@plegma.fr - +33 (0)6 30 60 87 35
Ilec – Pressario : Hortense Grégoire – hortense.gregoire@pressario.fr – 06 08 33 89 88 - Sylvie Vincent - sylvie@pressario.fr - 06 62 76 57 30